



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1526

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Union française des associations des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010

Délibération n° 2010-1526

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Union française des associations des employés communautaires (UFASEC) pour son programme d'actions 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon participe depuis 1982 aux activités de l'Union française des associations des employés communautaires (UFASEC).

Cette association a pour objet la création de liens de solidarité entre les associations sportives des Communautés urbaines. Elle milite pour la reconnaissance du droit au sport en facilitant les échanges entre les collectivités, en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

Sa principale activité consiste en l'organisation de la coupe de France des associations sportives communautaires, tournoi omnisport annuel qui réunit les onze Communautés urbaines adhérentes.

La prochaine coupe de France aura lieu du 21 au 23 mai 2010 à Bordeaux.

La présidence de l'UFASEC est assurée par l'association sportive de la Communauté urbaine de Lille, la vice-présidence étant assurée par la Présidente de l'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL).

Les ressources de l'UFASEC sont constituées des cotisations des associations adhérentes et des subventions que versent les Communautés urbaines.

A titre indicatif, le budget prévisionnel 2010 de l'association se présente comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Coupe de France Bordeaux 2010	104 297,00	Communauté urbaine de Lyon	18 129,00
		autres subventions	86 168,00
honoraires expertises comptables	1 196,00	cotisations associations sportives des Communautés urbaines	5 405,00
déplacements AG-CA	6 550,00		
autres dépenses	377,50	ASCUL	2 007,50
		solde coupe de France Le Creusot-Monceau les Mines 2009	711,00
Total	112 420,50	Total	112 420,50

La subvention est calculée selon des règles acceptées par l'ensemble des Communautés urbaines adhérentes, soit une part fixe de 4 802 €, assortie d'une part variable de 0,011 € par habitant, ce qui porte le montant total de la subvention de la Communauté urbaine de Lyon à 18 129 € pour 2010, montant inchangé par rapport à 2009.

Afin de maintenir les liens de solidarité entre les Communautés urbaines concrétisés par les rencontres sportives annuelles regroupant des agents des Communautés urbaines, il est proposé au Conseil d'accorder à l'UFASEC une subvention de 18 129 € pour l'année 2010.

Cette contribution sera formalisée par une convention destinée à fixer les règles d'utilisation de la participation financière communautaire accordée à l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution au profit de l'UFASEC d'une subvention de fonctionnement de 18 129 € pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'UFASEC définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 020 - opération n°1487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.